

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 30

Artikel: Aux ménagères
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

clouait derrière un tertre ombragé de grosses touffes d'adjoncs.

— Ah ! ah ! se prit-elle à ricaner sourdement, c'est donc vrai que les accusations, même sans être justes, ont le pouvoir de nuire ? Bien ! bien ! je ne l'oublierai pas !

Eternelle histoire :

De braves cultivateurs, à qui la possession d'une ferme et de ses dépendances considérables avaient coûté trente ans de labeur, pratiquaient un positivisme absolu, n'entendant rien aux sentiments romanesques.

Leur fils unique, objet de soins particuliers, achevait son apprentissage dans une autre ferme où devaient lui être inculquées des notions plus conformes aux principes nouveaux en agriculture ; concession énorme de la part de ces fanatiques de la routine ! Aussi prétendaient-ils n'en plus accorder de nulle sorte.

Imaginez donc la fureur d'Eustache et de Simone Duilleul, aux premiers mots d'un premier mariage où l'amour tenait plus de place que la raison.

(A suivre.)

Boutades.

La Tribune de Genève, racontant un petit scandale qui s'est produit rue de la Tour-de-l'Isle, après quelques préliminaires s'exprime ainsi : « Madame M*** avait reçu la visite d'une dame de ses connaissances qui venait se plaindre pour divers motifs. Comme cela a lieu en pareil cas, ces dames ne parvinrent pas à s'entendre. Après les gros mots, les voies de fait. Bref, l'une des deux tomba en bas l'escalier du 3^{me} au 4^{me} étage, et se fit plusieurs graves contusions. »

Un cafetier veut se défaire de son établissement. En conséquence, il a inséré, dans un journal, une annonce ainsi conçue : « A céder de gré à gré un café très bien achalandé. » Tous les jours, il va s'informer au bureau de la feuille d'annonces, si quelque acheteur s'est présenté, et chaque fois on lui répond qu'on n'a vu personne. A la fin, il perd patience : — Ah ! c'est comme ça ! s'écrie-t-il avec colère, eh bien alors, mettez : « à céder de gré ou de force. »

L'avocat X... s'est chargé de la défense d'un filou qui va passer en cour d'assises.

A la première visite qu'il fait à son client dans sa prison, celui-ci lui dit avec effusion :

— Merci, monsieur l'avocat, de vous intéresser à moi. Vous n'aurez pas affaire à un ingrat. Il m'est impossible de vous payer en argent ; mais il me reste encore plusieurs montres que j'ai volées, vous me permettrez de vous offrir la plus belle.

Une bien amusante querelle entre locataires : Dans un joli petit hôtel meublé de la rue Bleue, habitent, au rez-de-chaussée, M^{me} Anita, chanteuse légère, et, au premier, le vicomte W. de Guerchelin ; M^{me} Anita commençait ses roulades à 10 heures du soir, régulièrement, et les continuait jusqu'à 2 heures du matin, quitte à dormir la grasse matinée.

Plusieurs fois priée de varier ses heures, M^{me} Anita le prit de haut et s'entêta.

Le vicomte, sans plus supplier, fit monter une nuit son cheval au premier étage et le promena de 10 à 2 heures, régulièrement aussi.

Fureur d'Anita ! elle interrogea Justin, le valet de chambre du vicomte :

— Quel vacarme fait-on chez vous, maintenant ? lui demanda-t-elle ; j'en ai la tête rompue tous les soirs.

— Monsieur a son oncle de province ! répondit le valet.

— Ah ça, il a donc des sabots, cet oncle ?

— Oui, madame.

— Priez-le donc de les quitter le soir.

— Oh ! madame ; impossible ! il couche avec !

— Et il restera longtemps !

— Aussi longtemps que madame chantera la nuit !

M^{me} Anita capitula et le vicomte, après traité, fit descendre le cheval.

— Justin, dit-il, ramenez mon oncle à l'écurie.

Petite correspondance télégraphique entre deux jeunes mariés :

« Envoie-moi vingt louis pour m'acheter une robe.

— Berthe.

» P. S. — J'ai oublié de t'envoyer toutes mes tendresses.

» Ta petite femme chérie, — B. »

Réponse du mari :

« Ma chère Berthe,

» Je t'envoie toutes mes tendresses.

» Ton mari, — Gontran.

» P. S. — J'ai oublié de te dire qu'il m'était impossible de t'envoyer les vingt louis. — G. »

Aux ménagères.

Cervelles de veau à la poulette. — Faites fondre un morceau de beurre, délayez-le avec une pincée de farine et une cuillerée à soupe de bouillon. Ajoutez-y des champignons, des petits oignons, du sel, du poivre et des épices. Laissez cuire pendant une heure. Au bout de ce temps, mettez-y vos cervelles ; dix minutes après, liez avec des jaunes d'œufs, et servez après les avoir arrosées avec un jus de citron.

Problème.

Trois personnes ont chacune une certaine somme. La première partage, entre les deux autres, la moitié de ce qu'elle a. La seconde partage de même, entre les deux autres, la moitié de ce qu'elle a, après avoir reçu sa part de la répartition faite par la première. Enfin, la troisième, après avoir reçu sa part des deux distributions précédentes, donne aux deux autres la moitié de ce qu'elle a. Cela fait, les trois personnes ont chacune 100 fr. On demande combien chacune avait à l'origine ?

Prime : 1 vol. des *Causeries*.

L. MONNET.